

NOM :
CLUB :
LIGUE :

Courriel :

EXAMEN ARBITRE DEPARTEMENTAL
QUESTIONNAIRE COMMUN AUX TROIS ARMES

- 1 - Si l'un des tireurs s'arrête avant le commandement de « halte » et qu'il est touché, la touche est :
- accordée et le tireur qui s'est arrêté reçoit un carton rouge.
 - accordée
 - annulée
- 2 - La durée d'un combat, en poule, pour la catégorie minimale, est de :
- 3 minutes
 - 4 minutes
 - 5 minutes
- 3 - L'arbitre doit contrôler la tenue réglementaire :
- au début de la poule uniquement
 - avant le début de chaque poule, de chaque rencontre et de chaque match d'élimination directe
 - jamais
- 4 - Bousculer son adversaire est interdit :
- l'arbitre doit sanctionner le tireur fautif par un carton jaune
 - l'arbitre doit sanctionner le tireur fautif par un carton rouge
 - l'arbitre arrête le combat, remet les tireurs à distance et donne le commandement de « allez »
- 5 - Une parade est dite simple directe quand elle est faite :
- dans la ligne ouverte par l'attaque
 - dans la même ligne que l'attaque
 - dans la ligne opposée à l'attaque
- 6 - Les assesseurs d'un match, observent l'utilisation du bras ou de la main non armée. Ils interviennent :
- seulement en levant la main pour signaler un manquement au règlement
 - seulement sur interrogation de l'arbitre
 - en levant la main ou sur interrogation de l'arbitre
- 7 - A la fin d'un match en poule, le score est de 2/1 :
- l'arbitre écrit le score du match : V2-D1
 - l'arbitre écrit le score du match : V5-D4
 - l'arbitre accorde une minute supplémentaire pour terminer le match
- 8 - Tirer en combat rapproché est permis tant que les adversaires peuvent :
- Porter une touche
 - tenir leurs armes correctement et que l'arbitre puisse suivre la phrase d'arme
 - Les deux coquilles ne se touchent pas.
- 9 - L'attaque est correctement exécutée lorsque :
- l'allongement du bras et la pointe menaçant l'adversaire précède le déclenchement de la fente
 - le tireur marche le bras raccourci, fait une fente et touche en allongeant le bras
 - le tireur part en flèche, dépasse son adversaire et touche en se retournant

NOM :
CLUB :
LIGUE :

Courriel :

10 - Lorsqu'un tireur franchit les limites latérales de la piste, l'arbitre doit dire halte :

- dès que l'un des deux pieds est dehors
- uniquement lorsque les deux pieds sont dehors
- uniquement si cela est destiné à éviter une touche

11 - L'arrêt accordé pour une blessure constatée par le médecin est d'une durée maximale de :

- 10 minutes
- 15 minutes
- 20 minutes

12 - La partie du terrain destinée au combat s'appelle :

- la surface de combat
- l'aire de combat
- la piste

13 - Lorsqu'un tireur tourne le dos à son adversaire :

- l'arbitre lui donne un carton jaune et annule la touche éventuellement portée
- l'arbitre arrête le combat et annule la touche éventuellement portée
- l'arbitre lui donne un carton rouge

14 - La mise en garde au début et pendant le combat :

- au bord de la piste si les tireurs le désirent tous les deux
- là où les tireurs se trouvent au moment du « halte »
- toujours au milieu de la largeur de la piste

15 - Lorsqu'un tireur franchit, avec les deux pieds, la limite arrière, il est :

- remis en garde sur sa ligne de fond, après avoir reçu un carton jaune
- déclaré comme étant touché
- remis en garde, la 1^{ère} fois, sur sa ligne d'avertissement